



### Spécial AGROBIOLOGIE

PENSEZ À RETROUVER NOS PRÉCONISATIONS  
ACTUALISÉES SUR LE RÉPONSEUR  
**MÉTÉO FRANCE**  
RUBRIQUE AGROMÉTÉOROLOGIE  
☎ 0992 68 02 11 (0,34€/min)

N° 13

6 juillet 2010



#### ☞ Vers de grappe :

Le stade favorable aux pontes (grains de pois) est maintenant atteint sur une majorité de parcelles. Cependant, ces pontes ne sont pas, en général, en nombre actuellement suffisant pour justifier un traitement. Les pièges réalisant encore des captures, la génération n'est pas terminée, l'observation reste nécessaire.

Le stade d'application, pour le ravageur (tête noire), a été atteint en fin de semaine dernière sur les parcelles précoces, il va l'être en milieu de cette semaine sur les autres parcelles, à l'exception des parcelles les plus tardives.

D'une manière générale, il reste recommandé de procéder à la recherche des pontes, lorsque le stade phénologique favorable est atteint, pour estimer le niveau de nuisibilité, donc la nécessité ou non de traiter, ainsi que la date optimale de traitement (50% des œufs au stade « tête noire »). Les produits autorisés sont à base de Spinosad (sauf cahier des charges NOP) ou de BT (*Bacillus Thuringiensis*). Bien localiser sur les grappes. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur.

#### ☞ Mildiou :

Le risque poursuit sa baisse, grâce au beau temps et au vent. Réserver un éventuel traitement aux parcelles pouvant essuyer des averses orageuses, lorsque des symptômes actifs sont encore présents.

**La protection n'est en règle générale pas nécessaire.**

#### ☞ Oïdium :

**Maintenez la protection au soufre jusqu'à la fermeture de la grappe.**

Le poudrage est recommandé, si possible, sur l'ensemble du département.

Ne négligez pas les plantiers ! Le bon état du feuillage, maintenu par une protection convenable, conditionne une bonne reprise la campagne prochaine.

### Brèves (rappel)

#### Vinification biologique

Devant la persistance des difficultés à trouver un consensus entre les états membres, la Commission Européenne renonce pour l'instant à instaurer un règlement spécifique. Les vins resteront donc « issus de raisins de l'Agriculture Biologique ».



Retrouvez toutes nos informations sur [www.aude.chambagri.fr](http://www.aude.chambagri.fr)

**Vos Conseillers Bio**

Eric LE HO 06 74 09 41 61 [eric.leho@aude.chambagri.fr](mailto:eric.leho@aude.chambagri.fr)

Céline FORGET (Ouest du département) 06 84 54 64 91 [celine.forget@aude.chambagri.fr](mailto:celine.forget@aude.chambagri.fr)